

RÉSOLUTION DU COMITÉ NATIONAL 16 AU 19 AVRIL 2019 à PARIS

Le Comité National de la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE réuni du 16 au 19 avril 2019 à Paris au siège de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, 141 avenue du Maine :

➤ Réaffirme qu'il s'inscrit dans les résolutions du congrès fédéral qui s'est tenu du 14 au 18 janvier 2019 à Rouen et de la résolution du Comité Confédéral National du 27 au 28 mars 2019. Le Comité National considère que la crise actuelle et le mouvement des « gilets jaunes » sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics.

➤ Constate que la situation sociale est exceptionnelle du fait d'un rejet massif de la politique gouvernementale qui est dirigée, avec violence, contre la classe ouvrière et les droits collectifs, notamment en matière de salaires, de retraite, de services publics.

C'est dans ce contexte social extrêmement tendu et très dégradé, que le Comité National a été amené à débattre de l'actualité et notamment de l'avenir des services publics de proximité remis en cause par trois projets de loi (Transformation de la Fonction Publique, Ma Santé 2022, et pour l'éducation Nationale le projet de loi Blanquer).

Le Comité National constate que ces projets de lois portent atteinte aux statuts, aux emplois et aux fondements du service public républicain, gages d'égalité de traitement des usagers, ce dernier étant un pilier incontournable de la République une et indivisible.

Le Comité National condamne les attaques sans précédent à l'encontre des fonctionnaires à travers la destruction souhaitée de leurs statuts, lesquels sont les garants de l'indépendance des agents à l'égard des exécutifs qu'ils soient nationaux ou locaux.

Le Comité National rejette les 120 000 suppressions d'emplois programmées par le gouvernement dans le cadre d'action publique 2022 (70 000 dans la FPT et 50 000 dans la FPE) et s'oppose fermement aux 1,2 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses de personnels hospitaliers d'ici 2022, correspondant ainsi en plus à la suppression de 30 000 postes dans la FPH.

Le Comité National dénonce également la remise en cause de l'ensemble des services publics de proximité que ce soit dans la FPE, FPH et FPT qui crée des inégalités de traitement des usagers sur le territoire.

Aussi le Comité National exige le retrait pur et simple des projets de loi « Dussopt », « Buzyn » et « Blanquer » et une ouverture de réelles négociations et un véritable débat sur

l'avenir de la fonction publique, pour démontrer les manques et obtenir l'adéquation des moyens en fonction des besoins (et non pas le contraire).

Toujours dans cette même logique, le Comité National a constaté également la surdité du gouvernement au moment de l'ouverture de la pseudo-concertation dans le cadre des 4 chantiers sur la « réforme » de la fonction publique. Que ce soit sur les instances représentatives des personnels, le dialogue social, le recours au recrutement de contractuels, la politique de rémunération,...cette position idéologique de destruction de la fonction publique a abouti à un vote de rejet unanime au Conseil Commun de la Fonction Publique et dans les Conseils supérieurs des 9 organisations syndicales.

Il dénonce enfin les contrevérités permanentes et les promesses mensongères assénées par le gouvernement à l'encontre des fonctionnaires, avec la volonté permanente du gouvernement d'opposer le secteur privé au secteur public.

Concernant le projet de loi de transformation de la Fonction Publique :

Le Comité National condamne la volonté du gouvernement de tenter d'affaiblir les organisations syndicales et d'amoinrir leur représentativité ainsi que le rôle de ses représentants par la fusion programmée des instances représentatives des personnels, Comité Technique/CHSCT. Si cela devait être mis en place, cela porterait atteinte aux rôles, missions et au temps syndical consacré à l'étude des dossiers et de fait à la défense des conditions de travail des salariés et de prévention des AT.

Le Comité National s'oppose à toute fusion et exige le maintien en l'état des instances consultatives du personnel.

Le Comité National exige la conservation des prérogatives de tous les organismes consultatifs (Conseils Supérieurs) et s'oppose à l'hégémonie du Conseil Commun de la Fonction Publique.

Par ailleurs, le Comité National exige également la préservation de l'ensemble des compétences des Commissions Administratives Paritaires et s'oppose au démantèlement de leurs attributions, les accepter reviendrait à cautionner l'arbitraire dans les décisions prises pour la carrière des agents.

Le Comité National condamne la politique de contractualisation de la fonction publique contenue dans le projet de loi. Il condamne et s'oppose fermement à la précarisation de l'emploi, au développement de l'emploi contractuel sur des emplois permanents.

Il exige la titularisation immédiate de tous les contractuels, afin que les emplois permanents soient pourvus par des fonctionnaires sous statut.

Le Comité National dénonce la volonté affichée du gouvernement de vouloir imposer la mobilité forcée des fonctionnaires vers le secteur privé et s'oppose par ailleurs au renforcement des compétences de la commission de déontologie, facilitant cette mobilité.

Le Comité National rejette la mise en place de la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique qui sera une arme de destruction d'emplois et notamment à l'adresse des personnels les plus en difficultés.

Concernant les hôpitaux et les EHPAD :

Le Comité National dénonce l'entreprise de désinformation du gouvernement qui vise à tenter de faire peur à la population en évoquant des risques de danger à aller se faire soigner dans certains établissements dans le seul but de déclasser et de fermer de nombreux services et hôpitaux.

Le Comité National condamne le recours aux ordonnances prévues par le projet de loi santé. Il exige le maintien de l'ensemble des hôpitaux de plein exercice et s'oppose à la « labellisation » d'hôpitaux dits de proximité, dont l'objectif est la fermeture de 300 à 400 hôpitaux généraux et notamment leurs services de chirurgies, d'urgences et de maternités.

Le Comité National réaffirme son opposition à la mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoires visant aux fusions des hôpitaux, synonymes de suppressions d'emplois, de mobilité forcée des personnels. De même, le Comité National refuse de participer aux « conférences territoriales de dialogue social », dont l'objectif est d'accompagner cette politique de destruction du service public et de milliers d'emplois.

Concernant les EHPAD et les services d'aide à domicile, le Comité National continue de tirer la sonnette d'alarme. Il est urgent de desserrer tous les carcans budgétaires et d'appliquer le ratio de « un soignant pour un résident » dans tous les EHPAD qu'ils soient hospitaliers, territoriaux ou relevant du secteur privé. Il dénonce le désengagement des gouvernements successifs sur le manque de financement des EHPAD. Il condamne également l'absence de moyens dans les services de soins à domicile territoriaux ou relevant du secteur privé, qui pâtissent eux aussi de l'absence de mesures dans ce secteur. Aussi le Comité National exige d'ici la fin de l'année, la création de 40 000 emplois pour ces deux secteurs et l'augmentation des salaires.

Suite aux récents rapports et annonces relatives au dossier « *grand âge et autonomie* », le Comité National refuse : une nouvelle journée de solidarité pour les salariés, une remise en cause des 35 H, une augmentation de la Casa à la charge des retraités ou la pérennisation de la CRDS. De même, il s'oppose à tout durcissement des conditions de départ à la retraite à taux plein en reportant l'âge de la retraite de 62 à 63 ans ou en allongeant la durée de cotisations de 42 à 43 ans.

Le Comité National confirme la revendication du congrès pour la prise en charge complète de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale, organisée par l'assurance maladie, qui seule, permet de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire.

Concernant les collectivités territoriales et les EPCI :

Le Comité National condamne avec la plus grande fermeté les différentes lois de réforme des collectivités territoriales, ainsi que le projet de création de la collectivité européenne d'Alsace. Que ce soit par la création des métropoles, les fusions d'intercommunalités, les créations de communes nouvelles ou celles des grandes régions, les différentes lois de réforme des collectivités ont porté atteinte au service public de proximité et aux droits des

agents territoriaux. Le Comité National dénonce, en particulier, les mobilités forcées, géographiques ou fonctionnelles, engendrées par ces différentes lois.

De même le Comité National dénonce et demande la suppression du « pacte financier » entre l'Etat et les collectivités ou EPCI les plus importants qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an et entraîne des milliers de suppressions de postes, la remise en cause des avancements de grades, des régimes indemnitaires, de l'action sociale, du temps de travail et plus généralement des droits acquis localement par la négociation ou le rapport de force.

Concernant le secteur privé

Le Comité National condamne le résultat de la loi travail et des ordonnances MACRON qui ont pour conséquence la détérioration des négociations dans l'ensemble du secteur.

Le Comité National demande l'abrogation de ces différentes lois et exige l'ouverture de véritables négociations sur les classifications et la préservation du paritarisme dans l'ensemble des conventions collectives nationales.

Sur les salaires :

Le Comité National condamne la mise en place de la rémunération au mérite.

Le Comité National condamne le gel des salaires. Le Comité National exige une augmentation immédiate et générale de la valeur du point d'indice, la revalorisation du SMIC à 80 % du salaire médian (soit 1450 € nets/mois), et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat générée par 10 ans de gel (18 %).

Pour le secteur privé, le Comité National exige l'augmentation immédiate des salaires dans l'ensemble des conventions collectives nationales.

Sur les retraites :

Le Comité National exige le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les autres régimes existants et rejette tout système universel de retraites par points, qui remettra en cause la particularité de chaque régime. Par ailleurs, le Comité National rejette tout système non basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Dans l'absolu, la valeur du point pourrait donc chuter et venir diminuer le montant des retraites, qui pour déjà bon nombre de salariés de la FPH et FPT sont très insuffisantes, avec notamment une part importante et inacceptable **de pensionnés à 900 € /mois.**

Le Comité National refuse et prendra toutes les dispositions pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites Macron/Delevoye.

Loi « anti casseurs » :

Le Comité National condamne cette loi liberticide qui instaure une restriction d'aller et venir, de la liberté d'opinion et de la liberté d'expression. Cette loi est attentatoire à la liberté de manifester et à la démocratie sociale.

Le Comité National exige l'abrogation de cette loi.

Créer le rapport de force :

Le Comité National réaffirme que seul le rapport de force peut faire aboutir les revendications légitimes des salariés de la fonction publique et s'inscrit dans le préavis de grève pour le 9 mai 2019 comme point d'appui permettant la poursuite du mouvement.

Le Comité National apporte son soutien aux syndicats et aux personnels mobilisés et/ou en grève dans les établissements publics et privés. Ces actions démontrent et prouvent le rejet de la politique anti-sociale du gouvernement et du patronat. Pour le Comité National, il faut poursuivre, amplifier le combat pour stopper l'escalade des attaques jamais connues à ce jour.

Le Comité National appelle dès aujourd'hui l'ensemble des syndicats à organiser des assemblées générales, des heures mensuelles d'information et tout autre moyen, afin de construire le rapport de force qui permettra le déclenchement de la grève et sa reconduction.

Le Comité National appelle l'ensemble de ses structures syndicales à se mobiliser pour réussir la journée de grève du 9 mai qui sera un mouvement d'ampleur pour bloquer l'économie du pays et faire reculer le gouvernement.

Le Comité National exige le retrait des contre-réformes visant la destruction des services publics.

Le Comité National donne mandat au secrétariat fédéral pour tout mettre en œuvre dans le cadre de l'UIAFP-FO, pour organiser la riposte à la hauteur des enjeux, et ce jusqu'à la grève générale, si nécessaire.

RÉSISTER – REVENDIQUER – RECONQUÉRIR !

Résolution adoptée à l'unanimité, à Paris, le 19 avril 2019.